

Formulaire de demande de financement

Appel à projets économiques et culturels 2026 : Renforcer les liens entre le Québec et la Francophonie

Note

Pour éviter des problèmes de compatibilité, vous devez enregistrer ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir avec Adobe Reader (version 8.0 ou plus).

1. Présentation du projet

Titre du projet :

Résumé du projet :

Secteurs ciblés

Veillez cocher le ou les secteurs d'activité visés par votre projet :

- Culture
- Entrepreneuriat
- Développement économique
- Recherche et innovation

Veillez cocher le volet ciblé :

- Volet 1 : Entrepreneuriat, développement économique, recherche et innovation
- Volet 2 : Culture

2. Présentation des partenaires

Indiquez des renseignements professionnels seulement.

Renseignements sur la coordonnatrice ou le coordonnateur du demandeur québécois

Organisation :

Nom :

Prénom :

Titre :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

Poste :

Courriel :

2. Présentation des partenaires (suite)

Renseignements sur le partenaire de la Francophonie

Organisation :		
Nom :	Prénom :	
Titre :		
Adresse :		Code postal :
Téléphone :	Poste :	Courriel :

3. Description détaillée du projet

Décrivez le projet (objectifs précis, activités, apport des partenaires, etc.) et expliquez en quoi il est novateur.

3. Description détaillée du projet (suite)

Décrivez les retombées attendues du projet en fonction des activités accomplies (ex. : retombées scientifiques, économiques ou sociétales et potentiel de récurrence, d'extension ou de réciprocité de la collaboration).

Indiquez les activités de promotion et de diffusion du projet que vous prévoyez réaliser avant, pendant et après son déroulement (ex. : publication, publicité, utilisation de logos et d'hyperliens, colloques, conférences).

3. Description détaillée du projet (suite)

Indiquez au moins l'un des [principes québécois de développement durable](#) pris en considération dans le cadre du projet.

Principes de développement durable à forte connotation		
À forte connotation environnementale	À forte connotation sociale	À forte connotation économique
La prise en compte des principes à forte connotation environnementale vise à favoriser le maintien de l'intégrité de l'environnement et à diminuer l'empreinte écologique du projet.	La prise en compte des principes à forte connotation sociale vise à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté, à favoriser l'équité et la solidarité sociale et à promouvoir l'action socialement responsable.	La prise en compte des principes à forte connotation économique vise à assurer que les activités de production et de création de richesse respectent les personnes ainsi que la capacité de support des écosystèmes.
Exemples d'applications : consommation responsable (réduire, réutiliser, recycler), gestion des matières résiduelles, efficacité énergétique, diminution des gaz à effet de serre, réduction de la consommation d'eau, gestion de l'impact environnemental du projet, protection et préservation des composantes du milieu naturel, de la biodiversité et des écosystèmes.	Exemples d'applications : participation et implication des membres de la collectivité et des personnes en intégration, prise en compte des besoins particuliers de différentes populations dans la conception et la réalisation du projet, amélioration de la qualité de vie et du cadre de vie.	Exemples d'applications : approvisionnement et achats responsables et locaux, éthique des affaires, création d'emplois, biens et services de qualité qui répondent aux besoins, créativité et innovation, diffusion de savoir-faire, d'expériences et de bonnes pratiques et gestion responsable des ressources humaines, financières et matérielles.
<input type="checkbox"/> Protection de l'environnement <input type="checkbox"/> Prévention <input type="checkbox"/> Précaution <input type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité <input type="checkbox"/> Respect de la capacité de support des écosystèmes <input type="checkbox"/> Production et consommation responsables <input type="checkbox"/> Pollueur-payeur	<input type="checkbox"/> Santé et qualité de vie <input type="checkbox"/> Équité et solidarité sociale <input type="checkbox"/> Participation et engagement <input type="checkbox"/> Accès au savoir <input type="checkbox"/> Subsidiarité <input type="checkbox"/> Partenariat et coopération intergouvernementale <input type="checkbox"/> Prévention <input type="checkbox"/> Protection du patrimoine culturel <input type="checkbox"/> Production et consommation responsables	<input type="checkbox"/> Efficacité économique <input type="checkbox"/> Production et consommation responsables <input type="checkbox"/> Prévention <input type="checkbox"/> Pollueur-payeur <input type="checkbox"/> Internalisation des coûts

Expliquez en quoi votre projet répond aux principes de développement durable indiqués.

3. Description détaillée du projet (suite)

Conformité avec la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (pour les projets dans le secteur de la culture seulement).

Le gouvernement du Québec a joué un rôle majeur dans le processus ayant mené à l'élaboration et à l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles par la Conférence générale de l'UNESCO, le 20 octobre 2005.

La Convention repose sur deux piliers. D'une part, elle reconnaît la double nature, à la fois culturelle et économique, des activités, biens et services culturels et réaffirme le droit des gouvernements d'adopter des politiques et des mesures culturelles sur leur territoire. D'autre part, elle encourage la coopération internationale entre les Parties à la Convention.

Les Parties à la Convention reconnaissent également le rôle fondamental joué par la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le gouvernement du Québec encourage la participation active de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention.

Protection et promotion des expressions culturelles

- Créer un environnement encourageant les individus et les groupes sociaux à créer, à diffuser et à distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès.
- Avoir accès aux diverses expressions culturelles provenant de leur territoire ainsi que des autres pays du monde.

Accès équitable

- Créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et d'interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement.

Ouverture et équilibre

- Encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus équilibrés dans le monde en faveur du respect interculturel et d'une culture de la paix.
- Stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples.

Égale dignité et respect des cultures

- Reconnaître l'égale dignité et le respect de toutes les cultures, y compris celles des personnes appartenant aux minorités et celles des peuples autochtones.

Développement durable

- Réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement durable et encourager les actions menées à l'échelle nationale et internationale pour que la culture soit intégrée dans les politiques de développement durable.

Solidarité et coopération internationales

- Renforcer la coopération et la solidarité internationales dans un esprit de partenariat afin, notamment, d'accroître les capacités des pays en développement et de renforcer les moyens nécessaires à leurs expressions culturelles, y compris celles liées à leurs industries culturelles et créatives.

Expliquez.

4. Prévisions budgétaires et sources de financement

Le soutien financier demandé doit être conforme aux [dépenses admissibles](#) inscrites dans la section « Critères et modalités de soutien » de la page Web de l'appel à projets.

Soutien financier accordé : maximum 10 000 \$ CA

4.1. Dépenses prises en charge par votre organisation

Type de dépenses	Montant
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
	\$
Sous-total A (Dépenses prises en charge par votre organisation)	\$

4.2. Somme demandée au Ministère (2026-2027)

Type de dépenses	Montant
Frais relatifs à l'organisation d'un événement directement lié au projet et/ou frais relatifs à la participation à un autre événement (conférence, colloque, etc.) directement lié à la Francophonie	\$
Frais liés à des collaborations virtuelles	\$
Frais de publication en lien avec la diffusion et le partage des résultats du projet	\$
Frais liés à la conception, au développement, à l'acquisition ou à l'adaptation d'équipement, de technologie ou d'outils directement liés au projet	\$
Coûts de main-d'œuvre directement liés au projet	\$
Coûts de location ou de services professionnels nécessaires à la réalisation du projet	\$
Coûts de transport de matériel pertinent à la réalisation du projet	\$
Frais pour les déplacements locaux et internationaux (classe économique) jusqu'à concurrence de 2 500 \$ CA par personne, tout en respectant les consignes de sécurité émises par les autorités canadiennes et celles de l'État où s'effectuera le projet, le cas échéant	\$
Frais d'assurance voyage et de dédouanement (jusqu'à concurrence de 250 \$ CA)	\$
Allocations forfaitaires quotidiennes des participants (hébergement, repas), jusqu'à concurrence de 200 \$ CA par jour, par personne et pour un maximum de 5 nuitées	\$
Autre dépense pertinente liée directement à la réalisation du projet, précisez :	\$
Sous-total B (Montant demandé au Ministère)	\$

4. Prévisions budgétaires et sources de financement (suite)

4.3. Autres sources de financement (précisez)

Type de dépenses	Source	Montant
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
		\$
Sous-total C (Autres sources de financement)		\$
Total des dépenses (A + B + C)		\$

Votre organisation a-t-elle déjà reçu une autre subvention pour un projet réalisé dans le cadre de cet appel à projets ou d'un autre appel à projets mené par le Ministère ou un autre ministère ou organisme du gouvernement du Québec? Précisez.

Expliquez en quoi la contribution du Ministère est essentielle à la réalisation du projet.

5. Présentation de la demande et questions sur le processus

Le présent formulaire doit être accompagné des documents suivants pour le dépôt du dossier de demande de financement :

- La fiche synthèse du projet;
- Le curriculum vitæ de la coordonnatrice ou le coordonnateur du demandeur québécois;
- Tout autre document utile.

Le dossier doit être transmis par courriel à l'adresse apfrancophonie@mri.gouv.qc.ca au plus tard le **31 juillet 2026, à 23 h 59**.

Tout dossier soumis après cette date ne sera pas considéré.

Pour toute question relative au dépôt du dossier de demande de financement ou au processus de sélection, communiquez avec :

Pierre-Anne Turmel
Conseillère en affaires internationales
Direction de la Francophonie et de la solidarité internationale
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
apfrancophonie@mri.gouv.qc.ca